

**Décision n°2019/04-06
relative à l'accréditation de l'Ecole supérieure
d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris
(ESITC Paris)
pour délivrer le titre d'ingénieur**

Ecole

Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris (ESITC Paris)	
Etablissement privé	
Nom d'usage :	ESITC Paris
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Arcueil

Données certifiées

<i>Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accreditation</i>
--

Suivi des accréditations précédentes

<i>Décision 2013/12-03</i>

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie A : Renouvellement de l'accréditation arrivant en fin de période d'accréditation

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris,
- Vu le rapport établi par Véronique LE LANN (membre de la CTI et rapporteure principale), Marie-Madeleine LE MARC (membre de la CTI), Philippe PETIT (expert auprès de la CTI), Philippe BOUILLARD (expert international auprès de la CTI), Hichem SAHRAOUI (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), et présenté en Commission le 16 avril 2019,
- Entendu monsieur Olivier AUCOUTURIER, directeur de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation générale

L'ESITC Paris a pour mission de former, sous statut étudiant en 5 ans par recrutement Post Bac et par l'apprentissage, en partenariat avec le CFA de Brétigny sur Orge, en trois ans après recrutement à Bac+2, des ingénieurs de production, dédiés en priorité aux chantiers. Ils sont préparés à devenir des patrons de chantiers puis à essaimer dans les autres fonctions des entreprises. Ces formations débouchent en dernière année sur deux options « Bâtiments » et « Routes et Ouvrages d'art ».

Les effectifs globaux sont en constante augmentation depuis 2013 : ils sont passés de 260 à 369 à la rentrée 2018. Sur la période 2013-2018, les promotions varient de 35 à 65 élèves sous statut étudiant et de 15 à 20 sous statut apprenti.

Elle comptait en janvier 2018 : 279 élèves en formation ingénieur sous statut étudiant (104 élèves en cycle préparatoire) dont 50 femmes (18%) et 54 sous statut apprenti dont 13 femmes (24%).

En janvier 2019, elle compte 299 élèves en formation ingénieur sous statut étudiant (121 élèves en cycle préparatoire), dont 61 femmes (20%) et 60 en statut apprenti dont 10 femmes (17%).

Elle a ouvert en 2018 une formation continue par la voie de la VAE qui compte 6 candidats actuellement.

La formation initiale est accessible par concours à partir de 3 niveaux :

- en première année pour des bacheliers S ou STI2D;
- en deuxième année pour des étudiants d'une filière dédiée au Génie Civil ayant validé une première année et depuis 2017 à des étudiants de CPGE ;
- en troisième année, sous statut étudiant ou apprenti pour des diplômés d'un BTS Bâtiment ou Travaux Publics, d'un DUT en Génie Civil, de la formation de Conducteur de Travaux de l'ESTP.

L'école a diplômé 61 élèves-ingénieurs en 2018 dont 12 sous le statut apprenti.

Caractéristiques globales

L'école dispose d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, de personnels administratifs et techniques en propre et d'un vivier important de vacataires et d'intervenants extérieurs réguliers répartis comme suit : 11 enseignants, 2 enseignants-chercheurs, 16 intervenants extérieurs permanents (enseignants référents), 9 personnels administratifs et techniques dont l'activité principale est liée à l'activité pédagogique de l'école (hors fonctions support).

Les 118 vacataires de l'établissement effectuent 46% des enseignements de l'école et 70% sont des cadres issus de la profession.

Son budget pour l'année 2016-2017 était de 2,3 Millions d'euros provenant à 74% des frais de scolarité, 11% de la subvention du Ministère, 11% de la taxe d'apprentissage et 4% de sources diverses dont la recherche. L'école a dû contracter des emprunts pour ses acquisitions immobilières et matérielles pour un montant de 8 millions d'euros remboursables sur 20 ans.

Le coût de revient de la formation par étudiant pour l'école est de : 7400 euros.

Le montant annuel des frais de scolarité pour l'année 2018-2019 est de : 6600 euros/an.

Évolution de l'institution

La principale évolution de l'école depuis la dernière accréditation a été son déménagement sur des nouveaux locaux qu'elle a acquis sur la ville d'Arcueil, s'accompagnant d'un changement de nom faisant explicitement apparaître le nom de « Paris » afin d'être plus visible à l'étranger en particulier.

Depuis février 2018, l'école dispose dans la ville d'Arcueil de 2600 m² dont 12% en réserve foncière qui restent à rénover. Les 300 m² dernièrement acquis, servent depuis octobre 2018, au développement d'un incubateur d'entreprises dédié au BTP, créé avec l'ESITC de Metz, avec actuellement 3 entreprises et l'hébergement dans de bonnes conditions des 4 associations de l'école (JE, BDE, BDS et BDA).

L'objectif de l'école à 5 ans est de diplômer une centaine d'élèves, toutes formations confondues, en portant pour ce faire à 70 le nombre de diplômés en formation sous statut étudiant et à 25 celui par la voie de l'apprentissage. Cet effectif devra être complété par des diplômés via la validation des acquis par expérience.

Formation

Mots clés de la formation définis par l'école

Constructions dans le BTP, Travaux dans le BTP, Routes et Ouvrage d'Art, Bâtiment, Bureau d'Etudes Techniques, Création d'entreprises, Immobilier, Building Information Modeling, Infrastructure et réseaux, Smart City

Synthèse de l'évaluation

L'école est reconnue par les industriels pour la qualité de sa formation d'ingénieurs conducteurs de travaux, qui a le soutien des majors de la profession. Elle a dû pendant les deux dernières années fournir des efforts dans le défi qu'a été le déménagement, l'évolution en parfaite et totale indépendance ainsi que la mise en place d'une nouvelle identité forte, ce qui a conduit à un environnement favorable dans lequel évoluent les étudiants. Cependant, l'école manque cruellement de plateaux techniques, d'encadrement académique propre. Ce dernier point risque de s'aggraver avec l'augmentation prévue des flux et l'absence de recrutement d'enseignant-chercheur liée à des moyens financiers insuffisants. L'amélioration des conditions de vie des étudiants comme la restauration est aussi nécessaire.

Pour l'école

Points forts :

- Identité forte
- Cohésion entre les personnels, élèves, apprentis et direction
- Fort engagement des majors du BTP
- Des diplômés répondant à la demande d'ingénieurs de travaux
- Nouveau site/nouveaux locaux
- Forte employabilité
- Taux de féminisation
- Gouvernance affirmée
- Cohérence des enseignements avec les compétences du diplôme recherché
- Démarche qualité effective mais non pleinement formalisée
- Taille humaine de l'établissement instaurant une proximité entre élèves et l'équipe de direction
- L'initiative de missions d'audit menées par des cadres dirigeants de l'école auprès des professionnels du BTP

Points faibles :

- Faible taux d'encadrement académique sans perspective de recrutement de permanents
- Absence de plateaux techniques de TP
- Faible exposition à la recherche des étudiants
- Pilotage dispersé des activités de recherche avec la coexistence de deux structures de recherche embryonnaires et complexes
- Faible nombre de partenaires académiques à l'international
- Très faible mobilité entrante
- Manque de partenaires industriels Bureau de Contrôle et de la Construction
- Manque de transparence dans l'évaluation des enseignements : effectuée mais non communiquée aux enseignants
- Recrutement majoritairement sur l'Île de France en particulier pour les formations initiales sous statut étudiant
- Absence de consortium ESITC afin de négocier des accords d'échanges internationaux
- Trop peu de partenaires académiques au niveau régional
- Infrastructures matérielles limitées (Restaurations, Logements, Infrastructures sportives ou culturelles, Wifi etc.)
- SI mal adapté qui rend difficile l'accès à l'information (emploi du temps)

Opportunités :

- Le déménagement sur un nouveau site et la qualité des nouveaux locaux
- Le recrutement d'un directeur du développement chargé de la prospection et mise en œuvre de partenariats (à l'international, sur de nouveaux secteurs du BTP...)
- Les grands travaux sur l'Ile-de-France à venir
- Redynamisation de l'association des anciens élèves

Risques :

- Des moyens financiers insuffisants
- Pas de recrutement prévu d'enseignant-chercheur alors que la stratégie est d'augmenter les flux

Pour la formation initiale sous statut étudiant**Points forts :**

- L'introduction d'un semestre obligatoire à l'étranger
- Projet commun entre élèves et apprentis en 5^{ème} année
- L'introduction d'un semestre de cours dispensés en anglais
- Mesures pour réduire le nombre de redoublements et d'exclusions
- Parrainage, système de lignée
- Véritable culture de l'esprit d'entreprendre notamment via l'incubateur et la Junior Entreprise

Points faibles :

- Conscience environnementale et sociétale à renforcer
- Part des cours magistraux trop importante
- Groupe de TD surchargés

Pour la formation initiale sous statut apprenti**Points forts :**

- Suivi des apprentis
- Séjour à l'étranger obligatoire
- Compétences à acquérir en entreprise bien identifiées et contractualisées
- Une réactivité à la demande de changements émanant des industriels
- Projet commun entre élèves et apprentis en 5^{ème} année

Points faibles :

- Conscience environnementale et sociétale à renforcer
- Part des cours magistraux trop importante

En conséquence

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre d'ingénieur suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris	Formation initiale sous statut d'étudiant	2019	2021-2022	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris	Formation initiale sous statut d'apprenti	2019	2021-2022	restreinte

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Améliorer le taux d'encadrement académique par des recrutements en propre ;
- Rationaliser l'organisation des activités de recherche ;
- Développer les partenariats académiques au niveau local pour développer l'accès des étudiants à des plateaux techniques (TP, travaux expérimentaux), augmenter l'exposition recherche des étudiants qui est insuffisante et de façon générale renforcer l'encadrement académique ;
- Poursuivre le développement de partenariats académiques à l'international ;
- Améliorer les conditions de vie des étudiants (wifi, restauration...).

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI - au titre suivant :

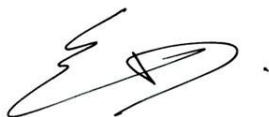
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris	2019	2021-2022
--	------	-----------

Délibéré en séance plénière à Paris, le 16 avril 2019.

Membres participant aux débats : Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Noël BOUFFARD, Anne de CAGNY, Nathalie CAYOT, Élisabeth CRÉPON, Didier ERASME, Agnès FABRE, Pierre FABRIE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAULT-DUC, Anne-Marie JOLLY, Élisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Joël MOREAU, Alain MORETTO, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Claire PEYRATOUT, Bernard PINEAUX, Véronique RAIMBAULT, Xavier ROMAGNE, Georges SANTINI, Patricia SOURLIER et Jean-Marc THERET

Approuvé en séance plénière à Paris, le 14 mai 2019.

La présidente
Élisabeth CRÉPON



Le secrétaire greffier



La rapporteure principale
Marie-Véronique LE LANN

